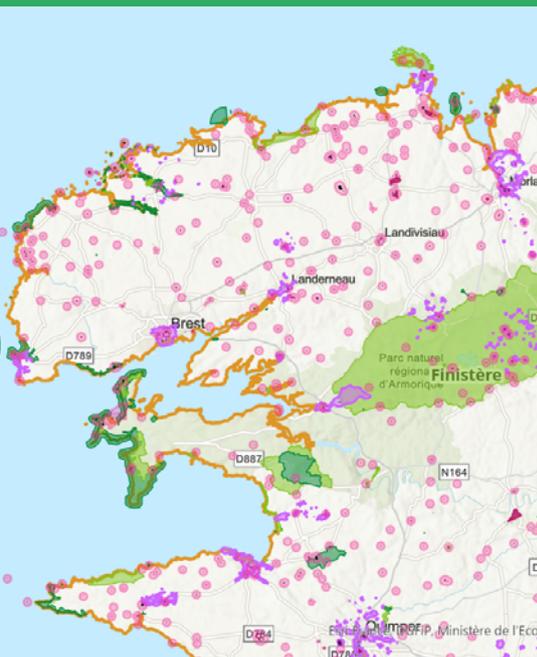


## Urbanisme



## URBANISME, AUTORISATIONS DE TRAVAUX ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE : LES BONS RÉFLEXES

### CONTEXTE

La Bretagne est une des premières régions touristiques de France et bénéficie d'une image attractive à laquelle sont attachés ses habitants. Son riche patrimoine bâti et la qualité de ses paysages ont été protégés au fil du temps par des protections aux objectifs spécifiques : monuments historiques, abords, sites patrimoniaux remarquables, sites inscrits ou classés. Autant de notions évocatrices mais qui sont souvent confondues par les citoyens et dont l'application peut prêter à confusion pour les élus et leurs services. Il convient alors de les distinguer et d'expliquer le sens de chacune d'entre elles afin de mieux comprendre ces "contraintes" et de les appréhender comme des enjeux pour la qualité de notre cadre de vie.

### OBJECTIFS

Distinguer les outils de protection et de mise valeur du patrimoine et des paysages issus des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement et comprendre leurs applications.  
Savoir orienter et conseiller les demandeurs.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Description des outils de protection réglementaires (servitudes d'utilités publiques)
- > Comprendre l'articulation entre ces servitudes et le plan local d'urbanisme (PLU)
- > Explication du rôle des différents acteurs publics
- > Comprendre les parcours des autorisations de travaux pour mieux guider les demandeurs

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports d'éléments juridiques et documentaires, exemples et cas pratiques, échange avec les participants sur leurs expériences vécues en collectivités.

### INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, vous devez respecter les prérequis, c'est-à-dire, être élu ou travailler au sein d'une collectivité territoriale.

Bulletin d'inscription et tarifs à retrouver sur notre site :

[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)

### INTERVENANT

**Olivier THOMAS**

Architecte des bâtiments de France  
Unité Départementale de l'Architecture et  
du Patrimoine  
du Finistère

### LIEU

Brest

### DURÉE

3h

### DATE

Mardi 11 juin 2024  
(14h-17h)

### VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

### ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire. Contactez le 02 98 01 80 42, ou par mail : [handicap.referentfc@univ-brest.fr](mailto:handicap.referentfc@univ-brest.fr), dès le début de vos démarches.

### CONTACTS

Tél. 02 98 01 81 76

Mail : [formations-elus29@univ-brest.fr](mailto:formations-elus29@univ-brest.fr)